

EQUIVALENCE SUBSTANTIELLE – Remise en cause

Par Inf'OGM

Publié le 07/10/1999

Dans un article récent de Nature, des scientifiques britanniques ont sérieusement remis en cause les tests "d'équivalence substantielle". Pour Erik Millestone, de l'Université du Sussex, "C'est un concept vague dont on se sert comme d'une excuse pour ne pas mener des tests appropriés". La notion d'équivalence substantielle, définie, entre autres, par l'OCDE en 1993, est utilisée, depuis 1996, par la FAO (l'Organisation de l'Agriculture et de l'Alimentation) et l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé) et par la plupart des autorités réglementaires pour juger les demandes d'autorisation d'OGM. Cette notion consiste à considérer qu'un produit transgénique est équivalent à son homologue conventionnel dès lors que les analyses chimiques sont identiques. Or, "la toxicité de la nourriture génétiquement modifiée ne peut pas être prédite à partir de sa composition chimique. (...) Cette approche devrait être abandonnée au profit d'une autre qui incluerait des tests biologiques, toxicologiques et immunologiques plutôt que simplement chimiques". Cette critique, si elle est retenue, modifiera considérablement les dossiers d'autorisation d'OGM.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/equivalence-substantielle-remise-en-cause/